

**M. Stevens:** Monsieur le président, pour être précis, dois-je comprendre que les services du ministre n'ont pas envisagé d'exempter d'impôt le revenu découlant du placement du produit de la vente de la résidence principale d'un particulier?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur le président, une telle mesure serait difficile à justifier pour des raisons de principe.

**M. Stevens:** Monsieur le président, je crois que les députés reconnaîtront que l'impôt sur les gains en capital s'est révélé un échec lamentable en tant que générateur de revenu. En dépit des revendications de l'ancien ministre des Finances, M. Benson, ce programme n'a pas créé de nouveaux revenus permettant de réduire de façon générale les impôts personnels, pas plus qu'il n'est parvenu au but visé à l'origine soit de «faire payer les riches».

L'impôt sur les gains en capital s'est révélé un si mauvais générateur de revenu que le ministre des Finances n'a pu préciser ce soir combien il rapporte.

**M. Broadbent:** Êtes-vous pour ou contre?

**M. Stevens:** Les statistiques concernant la fiscalité pour les années 1972, 1973 et 1974, les trois premières années qui ont suivi l'introduction de l'impôt sur les gains en capital, indiquent que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont seulement prélevé, en chiffres nets, 54 millions de dollars en 1972 et 90 millions de dollars en 1974.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est à peine suffisant pour utiliser à plein temps un avion de capacité respectable.

**M. Stevens:** Bien sûr, si l'on n'est pas parvenu à rassembler des revenus par le biais de l'impôt, c'est surtout parce que le gouvernement a géré l'économie de façon absolument déplorable. En 1974, chaque catégorie de contribuables a enregistré des pertes dans le domaine des investissements, sauf pour l'immobilier où les gains ont été réguliers, ce qui, à mon sens, est essentiellement dû à l'inflation. Toutefois, même dans ce domaine, ceux dont les revenus sont inférieurs à \$25,000 ont enregistré des pertes. Dans tous les autres domaines d'investissement, à l'exception des placements en bourse, et comme je le disais, de l'immobilier, les pertes ont chaque année été supérieures aux gains.

Lors des meilleures années, le montant total de l'impôt sur les gains en capital équivaut seulement au cinquième de la subvention annuelle de la Société Radio-Canada. En d'autres termes, en présumant que le gouvernement fédéral prélève environ 70 p. 100 de l'ensemble des impôts sur les gains en capital, le prélèvement total de l'année en cours attendra 100 millions de dollars. Les recettes annuelles de l'impôt sur les gains en capital ne suffiraient pas à couvrir le 364<sup>e</sup> des dépenses fédérales, compte tenu de leur niveau actuel. J'en ai dit assez à propos des revenus que cet impôt était censé nous fournir et aussi à propos de la déduction fiscale générale qui était censée suivre son introduction.

Vous vous rappellerez qu'aujourd'hui, en réponse à une question que je posais à propos de l'impôt sur le revenu du

### Impôt sur le revenu

simple contribuable de notre pays, on a indiqué que les revenus que tirait le gouvernement fédéral des impôts des particuliers augmentaient presque deux fois plus vite que notre produit national brut. Il est clair que les importantes recettes que prévoient les défenseurs de l'impôt sur les gains en capital ne se sont pas matérialisées. Le simple salarié finance . . .

**M. Broadbent:** Êtes-vous pour ou contre?

**M. Stevens:** . . . les programmes de dépenses du gouvernement actuel. Quand nous parlons de l'impôt sur les gains en capital sous sa forme actuelle et de ses incidences dans notre pays, nous devrions tenir compte d'un seul élément: contrairement à ce que croit le public, ce ne sont pas les riches qui en font les frais. Sur les 230,000 contribuables qui ont déclaré des gains en capital imposables en 1972, tous à l'exception de 32,000 d'entre eux, soit 86 p. 100, avaient des revenus totaux, y compris leurs gains imposables, de moins de \$25,000. Je le répète 86 p. 100 des contribuables ayant déclaré des gains en capital gagnaient moins de \$25,000. Ils ont payé pourtant 40 p. 100 environ de la totalité de l'impôt imputable à ce titre.

● (2040)

Les contribuables de la catégorie de revenu inférieur et moyen représentaient 86 p. 100 de la masse des contribuables imposés en 1973 et ont versé environ 35 p. 100 de l'ensemble de l'impôt sur les gains en capital. En 1974, 83 p. 100 des contribuables ainsi imposés appartenaient à la catégorie des non-nantis et leur part d'impôt versé au titre des gains en capital était encore de 30 p. 100.

Jé citerai ici une autorité qui semble avoir toute la confiance du ministre des Finances. Je veux parler de l'ancien chef du parti libéral du Manitoba, que notre ministre, par l'intermédiaire de la Corporation de développement du Canada, estime devoir appuyer en autorisant un investissement de 7 millions de dollars. Je fais allusion ici bien entendu à M. Israel Asper, ancien chef libéral du Manitoba. Dans un article du *Globe and Mail* du 14 octobre, il a déclaré et je cite:

Ce qui est clair comme de l'eau de roche c'est que l'impôt frappe et continuera de frapper ceux qui sont déjà fortement imposés; les riches ne paieront pas d'impôts car ils peuvent se permettre de conserver leurs avoirs et ainsi d'éviter de réaliser des gains de capitaux imposables.

C'est ce même M. Asper en qui le gouvernement a tant de confiance qu'il lui remet une somme de 7 millions de dollars sur des fonds publics pour l'aider au lancement d'une nouvelle entreprise dans l'Ouest. Vu la confiance qu'il semble témoigner à M. Asper on souhaiterait qu'il l'écoute et tienne compte de ce qu'il dit de l'impôt sur les gains de capitaux.

Selon M. Asper, les contribuables à revenus modiques et moyens ont, par suite de l'impôt à la valeur ajoutée, perdu en trois ans près de 70 millions qu'ils auraient pu consacrer à la consommation, à l'épargne et aux placements. Cette érosion de capitaux, jointe à l'inflation et aux folles politiques fiscales et monétaires du gouvernement, ont injustement désavantagé ces deux catégories.